

Parc national du Canada du  
**Mont-Riding**

et

lieu historique national du  
Centre-d'Inscription-de-l'  
**Entrée-Est-du-  
Parc-du-Mont-Riding**



**Plan directeur  
2012  
Projet de modification**



Visitez le site Web du parc national du Canada du Mont-Riding et du lieu historique national du Canada du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding à l'adresse [www.parcscanada.gc.ca/](http://www.parcscanada.gc.ca/)

*Photo de la couverture : vallée Birdtail du parc national du Mont-Riding*

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Parc national du Canada du Mont-Riding et lieu historique national du Centre d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding : plan directeur, projet de modification. -  
- Modifié en 2012.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Riding Mountain National Park of Canada and Riding Mountain Park East Gate Registration Complex National Historic Site of Canada, management plan amendment. Également disponible sur l'Internet.

ISBN 978-1-100-99387-4

No de cat.: R61-82/2012F

1. Parc national du Mont-Riding (Man.)--Gestion. 2. Lieu historique national du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding (Man.) --Gestion.

I. Titre.

FC3364 R53 P3714 2012

333.78'30971272

C2012-980126-7

Parc national du Canada  
du Mont-Riding et  
lieu historique national du  
Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-  
Est-du-Parc-du-Mont-Riding

*Plan directeur*  
*Projet de modification*

Modifié en juin 2012

## Avant-propos



Fort de ses 100 ans, le réseau des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada offre aux Canadiennes et aux Canadiens, de même qu'aux visiteurs de partout dans le monde, la possibilité de profiter pleinement de notre merveilleux pays et d'y vivre des expériences exceptionnelles.

Du plus petit parc national au lieu historique national le plus couru, en passant par l'aire marine nationale de conservation la plus vaste, chacun des trésors nationaux du Canada multiplie les possibilités d'apprécier le patrimoine historique et naturel de notre pays. Ces lieux constituent des sources d'inspiration, de détente, d'apprentissage et de découverte. Ils représentent ce que le Canada a de mieux à offrir, et c'est grâce à ces lieux spéciaux que nous sommes tous profondément liés à notre identité canadienne.

Ces endroits irremplaçables, ce riche patrimoine, nous a été confié il y a une centaine d'années. Aujourd'hui, nous continuons de développer le réseau pancanadien d'aires protégées, nous réfléchissons à sa croissance constante et nous planifions pour les années à venir. Ce faisant, nous avons le souci constant de favoriser la création de liens durables avec notre patrimoine et d'encourager des moyens de profiter de nos lieux protégés tout en les préservant pour les générations à venir.

Nous envisageons un avenir dans lequel ces lieux spéciaux aident les Canadiens et Canadiennes à apprécier et comprendre leur pays et contribuent au bien-être économique des régions comme à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement est de promouvoir une culture de conservation du patrimoine au Canada en offrant aux citoyens des possibilités exceptionnelles de tisser des liens personnels avec notre patrimoine naturel et culturel.

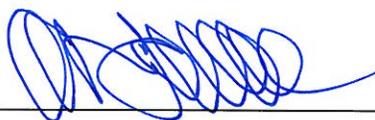
Ces valeurs constituent le fondement du plan directeur modifié du parc national du Canada du Mont-Riding et lieu historique national du Canada du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding. Je suis très reconnaissant envers les nombreuses personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan, en particulier l'équipe dévouée de Parcs Canada, ainsi que tous les organismes locaux et les individus qui ont fait preuve d'enthousiasme, de travail acharné, d'esprit de collaboration et d'un sens extraordinaire de l'intendance.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, c'est avec plaisir que j'approuve le plan directeur projet de modification du parc national du Canada du Mont-Riding et lieu historique national du Canada du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding.

Peter Kent  
Ministre canadien de l'Environnement et ministre responsable de  
Parcs Canada

Parc national du Canada du Mont-Riding et  
lieu historique national du  
Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding  
Plan directeur

Ont recommandé l'approbation du présent plan :



---

Alan Latourelle  
Directeur général  
Parcs Canada



---

Robert Sheldon  
Directeur  
Parc national du Canada du Mont-Riding  
Lieu historique national du Canada du  
Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding

## Introduction de plan directeur modifié

2012

L'actuel plan directeur du Parc national du Canada du Mont-Riding et du lieu historique national du Canada du Centre-d'Inscription-de-l'Entrée-Est-du-Parc-du-Mont-Riding a été approuvé en 2007. Conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui exige que les parcs nationaux revoient leur plan directeur tous les cinq ans, le présent plan a fait l'objet d'un examen au terme duquel il est proposé de le modifier afin de permettre l'étude de propositions visant le réaménagement de la station de ski du mont Agassiz.

Toutes les sections du plan directeur de 2007, sauf deux, resteraient inchangées. La première modification porterait sur la section 7.9 - Station de ski du mont Agassiz, qui serait entièrement remplacée par le texte suivant :

### **Objectif stratégique**

Continuer de favoriser des expériences de séjour mémorables dans la partie est du PNCMR. Établir un lien entre ces expériences et celles offertes ailleurs dans la région, à l'extérieur du parc national et du lieu historique national.

### **Mesures**

- a) Étudier les propositions viables sur le plan financier visant le réaménagement de la station de ski du mont Agassiz ainsi que l'offre d'activités récréatives multisaisonniers.
- b) S'il est déterminé que la station de ski peut être viable, le réaménagement et l'exploitation des installations du mont Agassiz se feront conformément aux *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski* (2006), au processus de planification des stations de ski utilisé par Parcs Canada et aux orientations concernant les nouvelles activités récréatives établies à l'échelle nationale ou pour l'ensemble du parc. Parcs Canada élaborera de concert avec un exploitant potentiel des lignes directrices propres au site établissant des limites de croissance, des paramètres et des conditions pour orienter l'élaboration de propositions de réaménagement et d'exploitation spécifiques. Ces lignes directrices permettront à l'exploitant d'étayer ses propositions de réaménagement et d'exploitation en établissant des plans à long terme et en démontrant leur conformité aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- c) Continuer de faire participer les intervenants clés et les Premières nations aux discussions portant sur les autres expériences de séjour pouvant être offertes dans la partie est du PNCMR, poursuivre l'élaboration du plan d'aménagement de la station et mettre ce plan en œuvre au fur et à mesure que les ressources seront disponibles.

La deuxième modification consiste à ajouter à la section 13 - Sommaire de l'évaluation environnementale un passage portant sur les exigences en matière d'évaluation environnementale associées à la première modification :

« Les lignes directrices devant être élaborées si une station de ski était aménagée devront faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Le plan à long terme proposé pour le réaménagement et l'exploitation de la station de ski devra faire l'objet d'une évaluation environnementale détaillée conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. »